Les craintes de troubles à Constantinople

DECISION DES AMBASSADEURS

Constantinople, 2 novembre. — *Les ambassadeurs et chargés d'affaires ont décidé, dans la réunion qu'ils ont tenue hier soir, de faire des démarches auprès de leurs gouvernements pour qu'en cas de nécessité des mesures soient prises en vue d'assurer la protection des colonies étrangères.*

Constantinople, 2 novembre. — On assure que dans leur conférence, les ambassadeurs et les ministres de Belgique, de Roumanie et des Etats-Unis ont arrêté les mesures à prendre pour assurer la sécurité des colonies étrangères si elle était menacée.

Il semble que le gouvernement se préoccupe également d'assurer la sécurité de la capitale, comme le prouve l'envoi, entre Constantinople et Tchataldja, d'une division chargée d'arrêter les fuyards.

Massacres turcs à Servia

On donne, de source grecque, à l'agence Havas, les détails suivants sur les septembriades de Servia et autres massacres par les Turcs et les irréguliers albanais :

« Le mardi 22 au soir, des détachements turcs, s'enfuyant de Sarantoporo, passèrent par le village de Metaxa, invitant les habitants à les suivre s'ils ne voulaient pas être massacrés par la cavalerie turque qui arrivait. Les Grecs, refusant d'obtempérer, les Turcs firent 52 prisonniers qu'ils emmenèrent à Servia, où ils furent mis dans une prison où se trouvaient déjà 73 autres Grecs. Peu après, le directeur de la prison vint dire aux 125 prisonniers qu'ils étaient libres et il leur ordonna de sortir. Dès qu'ils franchirent le seuil, les prisonniers se trouvèrent au milieu de soldats et de la populace turque, qui était armée. Quand tous furent sortis et arrivés sur la place de la ville les soldats et la populace se ruèrent sur eux, les massacrant. Les Grecs, sans armes, essayèrent de se défendre et de s'enfuir ; mais quatre d'entre eux seulement y parvinrent, tous les autres furent tués.

» Quand le massacre fut terminé les soldat et la populace s'amusèrent à couper le nez et les mains des cadavres.

Parmi les prisonniers tués se trouvaient éunq prêtres. Les cadavres ont été enterrés par l'armée grecque après la prise de Servia.

On mande d'Arta que les Albanais continuent leurs atrocités. Plusieurs villages ont été détruits autour de Janina. On signale qu'un chrétien a été enmené à Janina et tué sur la place de la ville en présence des fonctionnaires turcs.

Les habitants de l'Epire s'enfuient vers Arta et les montagnes. »

Les correspondants de guerre au camp Turc

SANS NOUVELLES !

Londres, 2 novembre. — L'envoyé spécial du « Daily Chronicle » écrit de Tchorlu en date du 28 octobre :

« Les 26 représentants des journaux européens chargés de suivre les opérations du côté turc sont maintenant prisonniers de fait au camp d'Abdullah pacha.

» Notre situation est des plus graves et les Turcs nous retiennent par force en violation de toutes les lois internationales. Le représentant d'un journal anglais, outré de ce mauvais tour dont nous sommes ici traités, a demandé ses passeports. Ils lui ont été refusés et on l'a menacé, s'il cherchait à quitter la place, de le mettre en état d'arrestation.

» Nous ne pouvons rien faire. Il nous est défendu de franchir les étroits confins du camp et un cordon de sentinelles nous entoure nuit et jour. Nous sommes seulement autorisés à écrire deux fois par semaine, et en français, des lettres qui sont soumises à la plus active censure. »

Constantinople, 2 novembre. — On télégraphie du quartier général de l'armée de l'Est à Tchorlu, en date du 29 octobre :

« Le quartier général a quitté Tchorlu sans donner aucune indication ; les correspondants de journaux sont dans l'impossibilité, par ordre militaire, de quitter cette place. »

Les prisonniers turcs en Bulgarie

Sofia, 2 novembre. — Le gouvernement a décidé d'employer les soldats turcs prisonniers dans les mines de charbon et dans les domaines de l'Etat ; ils toucheront le même salaire que des ouvriers ordinaires.

Nous extrayons d'une lettre du docteur Tchilovitz, ancien ministre de Bulgarie à Paris, actuellement lieutenant colonel sanitaire à l'hôpital de Radomir (Bulgarie), lettre datée du 27 octobre et reçue dans la soirée d'hier à Paris, l'intéressant passage suivant :

« Nous avons eu ces jours-ci des blessés turcs, prisonniers naturellement ; ces pauvres gens s'imaginent à chaque instant que nous allons les massacrer ; chaque pansement pour eux semble apporter leur dernière heure. Je fais tout mon possible pour les rassurer, les réconforter ; ils me regardent avec la défiance la plus apeurée dans les yeux ; mais en voyant qu'on leur donne à manger, dans le même ordre qu'à leurs camarades de chambrée bulgares, ils se défendent un peu et commencent à se rendre compte qu'on n'est pas animé de mauvaises intentions à leur égard.

» Quant aux prisonniers de guerre, qui traversent Radomir pour gagner Sofia, la population les accueille sans animosité, presque avec sympathie. Les gens du peuple disent : « Ces malheureux ne sont pas coupables. On leur a commandé de marcher contre nous, et ils ont marché. Nous ne leur en voulons pas...

L'intervention des Puissances

Importantes déclarations de M. Sazonof

Saint-Pétersbourg, 2 novembre. — La «Gazette de la Bourse» de Saint-Pétersbourg publie une déclaration de M. Sazonof, dont voici le principal passage :

« Nier les intérêts de l'Autriche dans les Balkans serait fermer les yeux aux réalités. L'inviolabilité territoriale de l'empire ottoman, que les Etats balkaniques ont déclaré vouloir respecter au début de la guerre, a servi de point de départ à nos échanges de vues avec le gouvernement de Vienne.

Permettez-moi de remarquer ici que la réponse empressée du comte Berchtold, avec lequel j'ai entretenu toujours de bonnes relations depuis son arrivée à Pétersbourg comme ambassadeur, a matériellement contribué à *simplifier ma tâche.*

L'opinion publique européenne commence à tenir compte des résultats quelque peu inattendus de la campagne ; on remarque que, même à Vienne, on apprécie la situation d'une manière plus calme.

Les intérêts économiques de l'Autriche-Hongrie sont mis au premier plan, et contre ceux-ci personne ne songe à formuler des protestations. On peut donner entière satisfaction à ces intérêts sans détriment pour les Slaves, de même que les intérêts raisonnables des autres grandes puissances peuvent être sauvegardés. »

Réfutant ensuite l'accusation que la diplomatie russe aurait toujours été trop disposée à faire ressortir un désir de paix à tout prix, M. Sasonoff a dit :

« Cette accusation ne peut résister même à un examen sommaire. Dire que la Russie a des dispositions pacifiques ne signifie nullement qu'elle désire la paix à tout prix. Notre diplomatie n'a jamais dit que l'armée russe n'est pas préparée à la guerre ; elle se serait mise en contradiction avec la réalité...

La Russie est fidèle à ses traditions de protectrice des Slaves et la diplomatie russe est guidée par ces mêmes traditions ; mais pour obtenir des résultats pratiques, il faut avoir recours à des méthodes pratiques et ne pas vagabonder dans le monde de la fantaisie ».

Les Etats Balkaniques et les conditions de la paix

Sofia, 2 novembre. — Le « Mir », journal officieux, publie ce matin un article visiblement inspiré, disant que si la Turquie veut la paix, elle doit s'entendre directement avec les pays balkaniques sans demande d'intervention des grandes puissances.

« Nous désirons la paix, dit le « Mir », et nous faisons une guerre libératrice pour assurer une période pacifique, mais le moment n'est pas arrivé où nous pourrons réclamer de la Turquie la réponse qu'elle a refusée avec arrogance de nous donner, car la Turquie ne s'adresse pas encore aux Etats balkaniques pour conclure la paix, comme elle le fit avec l'Italie.

» Dès le moment de la remise de la note collective des Etats balkaniques, la Turquie aurait dû comprendre qu'une ère nouvelle commençait dans les relations de la Porte avec les Balkans. Le sang que nous avons versé, les victoires éclatantes que nous avons remportées nous confèrent des droits que personne n'osera enfreindre. »

Le journal bulgare déclare d'autre part que pour des raisons militaires et morales, l'armée du tsar Ferdinand doit aller dicter les conditions de la paix à Constantinople ; il ajoute cependant que la Bulgarie ne conservera pas Constantinople.

Les prétentions territoriales de la Serbie

DECLARATIONS DE M. PACHITCH

M. Pachitch, président du Conseil des Ministres de Serbie a fait les déclarations suivantes au «Daily Telegraph» :

« La Serbie désire toujours un débouché sur l'Adriatique avec les ports du vieux royaume de Serbie, Alessio, Parentese, Lyesch et Durazzo. Le territoire que réclame la Serbie est le berceau même de l'Etat serbe et de ses traditions nationales. Ce territoire est plein de monuments historiques serbes.

Pendant des siècles, les Albanais y ont vécu comme des frères à côté des Serbes qui, aujourd'hui, leur donneront l'autonomie de religion, de langue, de coutumes et de vie nationale. La Serbie espère que son armée, avec l'aide de Dieu, débarrassera ce territoire d'un oppresseur barbare et que l'Europe bénira l'œuvre réalisée après de longs siècles animés du même esprit que nous et veulent donner la liberté, la justice, l'ordre et la paix, si longtemps désirés, aux habitants des Balkans. Un retour à l'ancien régime turc serait une monstruosité inconcevable ».

La Défense du Drapeau

(Episode héroï-comique)

interprêté par les joyeux bouchonneux des « Mitte et Matte », un colonel et un capitaine, diverses dames et des gamins de cinq et dix-huit ans.

C'était au temps des fêtes de Lille. Une société de braves bouchonneux : « Les Mitte et Matte » revenait d'avoir été chercher à la distribution des prix sur l'Esplanade, la récompense de ses exploits sur le terrain du jeu de bouchon. En tête des triomphateurs marchait un bambin de cinq ans tout heureux d'être entré en possession des vestiges d'un drapeau « à treize sous », qui avait servi de fanion de ralliement aux joyeux Mitte et Matte.

Un garçon de dix huit ans s'émeut de voir un drapeau traité en jouet par un garçon plus jeune que lui. La jeunesse a des illusions et les enfants aiment se donner des leçons, les uns aux autres. Une petite querelle survient entre les deux gosses.

Les Mitte et Matte surviennent en corps. Le « sermonneur » reçoit quelques taloches et s'en va retrouver ses parents son père capitaine, sa mère et leurs amis, un colonel et son épouse qui revenaient du « tennis ». Les deux troupes des « tennisseurs » et des « bouchonneux » entrent en contact. De part et d'autre on veut repousser l'attaque, les uns à coups de bâton et de poings, les autres à coups de raquette. On prétend que le fameux drapeau est conquis par les « tennisseurs » après avoir été jeté à l'urinoir par les « bouchonneux ». Un coup de canif est porté par le jeune « sermonneur », affolé, au milieu du combat. Un bouchonneux est ensanglanté, on requiert un agent qui emmène tout le monde s'expliquer au poste...

Voilà l'épisode héroï-comique qui trouvait hier son épilogue devant le tribunal correctionnel de Lille.

A la vérité, du bruit s'était fait autour de cette affaire. On avait transformé cette aventure bouffonne en drame de l'antimilitarisme. La personnalité de M. Proye colonel du 43e régiment mêlée à l'incident semblait en rehausser l'importance, mais à la vérité, c'était une bagarre de la rue, qui ne devait son origine qu'à la légèreté d'un jeune homme et sa gravité apparente qu'à l'allégresse d'un beau lundi de fête, où les bouchonneux aiment à vider les chopes à la gloire des plus pacifiques victoires de leur « sport ».

L'épilogue en Correctionnelle

Il y avait foule hier, au tribunal correctionnel de Lille pour entendre la cause puérile que nous venons d'exposer. M. Godart présidait les débats. M. le procureur de la République Testard, était au fauteuil du ministère public. Au banc des inculpés, MM. Ernest Cnudde, Louis Trachez, Venant Pollet et Maurice Debuyser quatre « bouchonneux » des Mitte et Matte. Leurs défenseurs étaient Me Fernand Macquart, du barreau de Lille, et Me Albert Wilm, député, membre du barreau de Paris.

On pourrait s'étonner de ne pas voir cité parmi les inculpés M. Vesque fils, le jeune homme qui porta à M. Chudde Ernest le coup de canif dont nous avons parlé, mais une ordonnance de non-lieu, — au sujet de laquelle Me Wilm dit tout son étonnement, — avait été rendue à son égard.

A l'audience on vit défiler d'abord les témoins. La défense avait poussé la coquetterie, — jugeant l'affaire trop bonne pour ses clients, — jusqu'à ne faire citer qu'un témoin à décharge, le citoyen Saint-Venant, le militant syndicaliste bien connu, qui vint en peu de mots dire quels bons camarades et quels esprits droits, incapables de toutes violences d'idées, étaient les inculpés, membres de syndicats et du Parti socialiste.

On entendit donc surtout des témoins à charge, c'est-à-dire, en dehors de M. Martin commissaire, venant faire un simple rapport administratif : M. Henri Vesque, âgé de 18 ans, actuellement soldat au 110e, l'auteur du « conseil » à l'enfant porteur du drapeau, et surtout l'auteur du coup de canif ; M. le capitaine Vesque, du 43e, son père ; Mme Vesque, la mère ; M. le colonel Proye, du 43e ; Mme Proye ; Mme Martinet, une passante ; M. Brusquart, soldat au 43e qui fut requis au cours de l'incident par son colonel, pour prêter main-forte.

Nous ne nous attarderons pas à analyser chacune de ces dépositions. L'impression générale qui en ressortait était évidemment que tous les torts étaient pour les « bouchonneux ». Le fait qui dominait tout c'était qu'un drapeau « emblème national » avait été traîné dans la boue, puis dans un urinoir et que les « tennisseurs » avaient été brutalisés.

M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, vint apporter à ces dernières affirmations quelque tempérament. Il a examiné les blessés de la « Défense du Drapeau », tous les blessés, et il a reconnu que le plus grièvement atteint c'était M. Ernest Cnudde, victime du coup de couteau porté par M. Vesque fils.

Les quatre bouchonneux inculpés furent unanimes à reconnaître que l'agression brusque de M. Vesque fils fut la cause de tout le mal, que la question du « drapeau au fumier », — ou à l'urinoir, — qu'on a voulu mêler à leur cas ne saurait être leur fait, puisque jamais ils n'ont considéré ce drapeau de bazar comme autre chose que l'éphémère étendard des Mitte et Matte, qu'ils conduisirent au champ d'honneur du jeu de bouchon, couvert ou non !

Et nous passons sur les détails plus puérils encore que l'affaire elle-même pour en arriver au réquisitoire de M. le procureur de la République et aux plaidoiries, très claires, très éloquentes, très ironiques, de Maîtres Wilm et Macquart.

Un réquisitoire modéré

Le réquisitoire de M. Testard, procureur de la République fut d'abord une leçon assez rude donnée au jeune Vesque pour s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas :

« La cause des violences exercées est des plus futiles...

» Vous savez comment un jeune homme de dix-huit ans, M. Vesque fils a appréhendé un enfant de cinq ans, en s'imaginant qu'il devait rectifier la position de ce dernier qui tenait le drapeau des bouchonneux.

» L'idée de M. Vesque fils n'était pas très heureuse.

» Il est toujours scabreux de donner à des gens qu'on ne connaît pas des leçons de tenue et c'était d'autant plus dangereux ce jour-là, que Lille était en fête, et que les gens en fête sont moins disposés que d'autres à recevoir des observations ! »

Après avoir défini « l'intervention intempestive » de M. Vesque fils M. le procureur passa à l'examen de la riposte des bouchonneux.

La tâche du magistrat était difficile. On avait parlé « d'emblème national », et que peut faire un magistrat quand on mêle à une affaire de si augustes pensées ou des images si respectées par la Société contemporaine, soucieuse au moins de conserver toutes les apparences de la dignité ?

M. le procureur traça donc un tableau un peu épique de la lutte où cependant les silhouettes apparues de parapluies, de raquettes et d'urinoir prêtaient plus à la caricature qu'à la peinture d'histoire.

Et, ayant justifié au nom du Parquet, l'ordonnance de non-lieu rendue au profit de M. Vesque fils il conclua à l'application de la loi, sans apporter cependant dans ces conclusions une énergie excessive et en y glissant au contraire, comme l'ombre d'une hésitation.

Les défenseurs : Mes Albert Wilm et Macquart

Me Fernand Macquart plaida sur le fonds *même de l'affaire.* Il montra que c'était un peu un procès de tendance, au demeurant, que ce procès gros « d'à côtés » et ne portant cependant que sur un tout petit incident. Il le montra cela, avec une argumentation précise, n'empruntant aux faits que des éléments de pure vérité, et dégageant fort habilement le procès de tout « l'habillage » d'anti-militarisme et de politique dont la presse nationaliste a voulu envelopper l'affaire :

« Que s'est-il passé ? Une bagarre. Et comment s'est-elle produite ? Parce que le fils Vesque n'a pas compris que les gens dotés, par la chance des naissances, d'éducation et d'instruction ont le devoir de faire preuve de sagesse.

« Tout le monde n'a pas les moyens d'aller jouer au tennis.

« Les ouvriers jouent au bouchon. S'ils gagnent un prix, ils sont gais, ils ne se préoccupent guère de questions protocolaires.

« Le drapeau des Mitte et Matte était le jouet d'un bambin. Ce n'était pas un emblème national parce qu'il avait eu primitivement trois couleurs sur sa cotonnade. Il n'en avait même plus que deux !

« Et le jeune Vesque est intervenu, en écervelé. Ce devoir des gens éduqués, dont je parlais, il l'a oublié et bien d'autres encore puisqu'il s'est laissé aller jusqu'à porter un coup de petit couteau de poche à un bouchonneux ! »

Brillamment, Me Fernand Macquart ramena l'incident à sa juste proportion et il eut des accents convaincants pour demander l'acquittement pour ses clients.

Sur la psychologie de l'affaire, une voix autorisée devait se faire entendre : celle d'un député socialiste parisien.

Me Albert Wilm plaide avec finesse et bonne humeur d'abord, avec fougue et sévérité ensuite :

« Il faudrait, dit-il, le génie d'un Boileau chantant l'épisode du «Lutrin» pour tracer la scène qui termina la fête des Mitte et Matte. Il semble au contraire que certains aient voulu faire appel au mode homérique pour célébrer les exploits de ces héros, qui trouvèrent dans leur carrière militaire, espérons-le, d'autres occasions plus brillantes de montrer leurs connaissances tactiques et leur habileté à pousser des « bottes » secrètes, à l'instar du petit Bossu de Nevers ! »

Le ton de la plaisanterie passa au « grave » lorsque Me Albert Wilm examina, critiqua les raisons pour lesquelles M. Vesque fils, avait bénéficié d'un non-lieu.

Textes en mains, il déclare ce non-lieu anti-juridique, plus même : illégal.

Un délit de coups et blessures a été commis. C'est aux magistrats chargés d'appliquer les lois de répression au Tribunal correctionnel qu'il appartenait d'en connaître.

« Il fallait que le jeune Vesque fut assis au banc des inculpés aujourd'hui, s'écrie-t-il. Ce n'est qu'en violant la loi qu'on l'en a éloigné ! »

Pour un peu la salle eut applaudi. Il faudrait dire aussi avec quelle âpreté le défenseur condamna l'attitude de M. le colonel Proye : « Quand on est chargé de commander aux autres, on doit savoir s'imposer plus de sang-froid à soi-même. » Mais à quoi bon étendre davantage l'épilogue de cette affaire, drôlatique comme un dessin de Poulbot, regrettable comme un cruel malentendu.

Trop de passion a enflammé cet incident. Dans la paix de leur cabinet, les magistrats ont résolu d'y réfléchir, jusqu'à huitaine, avant de rendre leur arrêt.

ALEX WILL.

Une femme étranglée au Bois de Boulogne

L'assassin creusait sa tombe

IL S'AGIRAIT D'UN CRIME DE SADIQUE

Paris, 2 novembre. — Nous avons annoncé hier, en Dernière Heure, la découverte, près du pavillon d'Armenonville, d'un cadavre de femme portant une corde au cou. D'après l'enquête, il s'agirait d'un crime de sadique : l'assassin avait commencé à creuser une fosse pour y enfouir le cadavre.

COMMENT FUT DECOUVERT LE CADAVRE

La victime est une femme galante, Juliette Souavin, âgée de 29 ans, ancienne danseuse, domiciliée en garni rue des Abbesses. Elle se trouvait, vers 7 heures du soir, route des Sablons, en compagnie de deux de ses camarades, lorsqu'un individu l'accosta ; elle le suivit dans l'allée cavalière Saint-Denis qui traverse la route conduisant de la porte Dauphine au Jardin d'acclimatation.

Une heure plus tard, ses amies, ne voyant pas revenir Juliette Souavin, se mirent à sa recherche. En arrivant dans une petite clairière située à, environ trente mètres de la route et à trois mètres de l'allée, elles aperçurent l'homme qu'elle avait suivi, accroupi à terre. Celui-ci se leva aussitôt et s'enfuit.

Intriguées par cette fuite, les deux femmes approchèrent ; ce qu'elles virent alors les fit reculer d'épouvante. Juliette Souavin était étendue sur le sol, morte ; à côté du corps, un trou avait été creusé.

« Au secours ! Au secours ! » crièrent les deux filles.

A cet instant, le sous-brigadier cycliste Geny et l'agent Valade passaient route des Sablons, faisant une ronde. Ils accoururent aussitôt. Immédiatement, ils entreprirent des recherches dans les environs, dans l'espoir de retrouver l'assassin, mais leurs investigations restèrent vaines. Ils prévinrent alors M. Carrié, commissaire de police de Neuilly, qui, après avoir à son tour informé le parquet et M. Guichard, se rendit sur les lieux.

Le fossoyeur à la besogne

Le magistrat fut rejoint peu après par le chef du service de la sûreté et M. Saumande, juge d'instruction, que le parquet venait de désigner pour suivre l'affaire.

A la lueur de lampes à acétylène, les magistrats procédèrent aux premières constatations.

Juliette Souavin avait été étranglée. On voyait, très nette, sur le cou, l'empreinte d'un pouce carré, puissant. Du sang rendu par la bouche avait souillé le corsage.

A côté du cadavre, comme l'avaient remarqué les amies de la victime, l'assassin avait entrepris de creuser une fosse. Il avait été surpris dans cette funèbre besogne par celles-ci.

Le trou est long d'environ quatre-vingts centimètres et profond de vingt-cinq ou trente. Il ne semble pas avoir été fait à l'aide d'un instrument propre à ce travail. L'assassin a dû se servir simplement d'un morceau de bois résistant, quelque branche cassée dans un taillis, car les racines, très nombreuses, ne sont pas coupées. Il devait rejeter la terre, au fur et à mesure, avec ses mains. Aussi pénible que pût être avec ces simples moyens le creusement entier de la fosse, le meurtrier y serait parvenu s'il n'avait pas été surpris. La terre, en effet, est actuellement très molle, et l'endroit où le cadavre a été trouvé, choisi sûrement à dessein, est presque absolument nu.

Après examen, un détail, qui tout d'abord leur avait échappé, frappa les magistrats : l'assassin avait déchaussé sa victime ; il avait placé ses souliers, ses bas et son sac à main à l'une des extrémités du trou ; le tout formait une sorte d'oreiller, sur lequel il avait sans doute l'intention de faire reposer la tête du cadavre.

Trouvera-t-on l'assassin ?

L'obscurité ne permettant pas de poursuivre plus avant les constatations, le corps recouvert d'une toile, fut laissé sur place. Trois agents furent chargés de le veiller. Le bruit du crime s'étant vite répandu dans les environs de la porte Maillot, de nombreux curieux vinrent peu après sur les lieux. Le spectacle était sinistre à voir, de ces trois hommes, veillant ce cadavre à côté de ce trou béant.

Revenus au commissariat de Neuilly, les magistrats réunirent les premiers éléments de leur enquête. Ils interrogèrent les deux filles qui avaient découvert la victime. Celles-ci racontèrent qu'au moment où l'homme qu'elles avaient vu accroupi, — l'assassin, sans nul doute s'enfuyait, — elles entendirent un bruit de branches battant des rayons de bicyclette, et le tintement d'un timbre avertisseur. Le criminel se serait donc enfui à bicyclette, c'est pourquoi, malgré les recherches très actives entreprises quelques minutes à peine après sa disparition par les agents cyclistes, il resta introuvable.

Le mobile du crime n'a pu être encore exactement déterminé. Il ne peut s'agir de vol, puisque le sac à main de Juliette Souavin a été retrouvé avec son contenu, quelques sous. On est plutôt disposé à croire, comme nous le disons plus haut, qu'on se trouve en présence d'un crime de sadique.

Ajoutons que la veille, la victime, arrêtée pour prostitution clandestine au bois, avait été conduite au poste de Neuilly. Elle y passa la nuit et ne fut relâchée qu'hier matin.

Légion d'Honneur

LES CROIX DES EXPOSITIONS

L'« Officiel » publiera dimanche matin les nominations et promotions dans la Légion d'honneur, à l'occasion des expositions de Roubaix, de Turin, de Rome, de Dresde, etc.

Sont promus :

Au grade de commandeur : MM. **Bellan**, industriel à Paris ; Chargueraud, conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées ; Clément, industriel à Levallois-Perret ; Chéret, artiste peintre à Paris ; Dabat, conseiller d'Etat, directeur des eaux et forêts ; Doucelle, manufacturier à Paris ; Legrand, président de la chambre de commerce de Paris ; Mabilleau, directeur du musée social, à Paris ; Maoris, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris ; Schwob, filateur à Héricourt.

Au grade d'officier : MM. Bacle, ingénieur à Paris ; Barbier, industriel au Parc-Saint-Maur ; Baube, industriel à Paris ; Bouquet, fabricant de broderies à Paris ; Bérand, manufacturier à Paris ; Emile Perr, homme de lettres à Paris ; Blanchard, professeur à la Faculté de médecine, à Paris ; Bouret, directeur de la Compagnie du canal de Suez ; Brach, négociant en soieries, à Paris ; Brylinsky, industriel à Paris ; Carnot, ingénieur civil des mines, à Paris.

MM. Cazyn, docteur à Paris ; Cerise, directeur général d'assurances à Paris ; Chaix, administrateur de l'imprimerie Chaix à Paris ; Chamon, industriel à Paris ; Cherioux, entrepreneur à Paris ; Cordier, ingénieur à Paris ; Corneau, ingénieur à Paris ; Doistau, distillateur à Paris ; Dressoir, fabricant de chaussures à Paris ; **Victor Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai** ; Fère, administrateur de la Compagnie fermière de Vichy ; Forsans, négociant en vins à Bordeaux ; **Garin, industriel à Cambrai** ; Godfernaux, ingénieur à Paris ; **E. Herbart, assureur maritime à Dunkerque** ; Hour, fabricant à Paris ; Jemont, fabricant à Paris ; Juillet-Saint-Lager, administrateur de sociétés ; **Labbé, ingénieur général de l'enseignement technique** ; Larose, secrétaire général du Crédit foncier de France ; Laurent, directeur général des Forges et Aciéries de la marine et d'Homécourt ; Lederlin, industriel à Thann (Vosges) ; Lefebvre, architecte du gouvernement ; Legoux, ingénieur à Paris.

MM. Lumière, industriel à Lyon ; Mandeix, négociant au Havre ; Martin, fabricant à Paris ; Maurer, secrétaire du conseil d'administration du P.-L.-M. ; Masson, libraire-éditeur à Paris ; **Michau, filateur à Beauvais** ; Passège, industriel à Paris ; Pallin, constructeur à Paris ; Perol, fabricant à Paris ; Perquet, agent de change à Paris ; Perrigot, industriel à Arches ; Plumet, architecte à Paris ; Pralon, consul général de France à Rotterdam ; Prévot-Mathieu, industriel, maire du 9e arrondissement, à Paris ; Rister, ancien industriel à Paris ; Robin, chef de laboratoire aux hôpitaux de Paris ; Soualle, négociant à Pont-Maxenel ; Soulé, entrepreneur à Paris ; **Titren, vice-président du bureau de bienfaisance, à Lille** ; Tournachon, dit Nadar, photographe à Paris ; Vinet, fabricant de miroiterie, à Paris ; Villette, peintre-décorateur à Paris.

CHEVALIERS

MM. BUISSART, inspecteur régional de l'*enseignement technique*, Fourmies ; CONTE, ingénieur en chef des mines Bruay ; CROMBACK, industriel, Avesnelles ; DAMIEN, inspecteur départemental de l'Enseignment technique, à Valenciennes ; DELEBART, industriel, Lille ; DEMOLON, directeur de l'Ecole primaire supérieure et de l'Ecole pratique de commerce et industrie, Tourcoing ; DESTOMBES Pierre, Roubaix ; DESURMONT Georges, industriel, Tourcoing ; DUFLOT Jules, industriel, Somain ; DUHEM Gustave, industriel, Lille ; FLINOIS Achille, bijoutier, Valincourt ; FREMEAUX Paul, industriel, Lomme-lez-Lille ; LAFFITTE Henri, ingénieur en chef des mines de Lens ; LE GOASTER, inspecteur principal des chemins de fer du Nord, Lille ; LEHOUCQ Georges, industriel, à Roubaix ; MATHON Eugène, industriel, à Roubaix ; MONTSARRAT, vétérinaire départemental, à Lille ; OUI, docteur, professeur à la Faculté de médecine, Lille ; RICHART Alfred, président de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; SAYET Gilbert, secrétaire de la Chambre de commerce, Roubaix ; SEYDOUX Georges, industriel du Cateau ; Mme veuve SIMONS, propriétaire d'usines au Cateau ; VANDIER Jacques, industriel, à Lille ; WICART Alphonse, industriel, à Lille.

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE — N. 54.

Pauv' Gosse

PAR

Pierre DAX

« Tout, depuis le temps qui s'est écoulé, laisse supposer un rapt ignoble avec préméditation, la mère étant, à cette époque, éloignée de Paris.

» Une récompense importante est promise à quiconque indiquerait où est l'enfant.

« Communiquer les renseignements à M. Rami, agrégé, rue d'Amsterdam. »

Nombreuses furent-elles les personnes qui, en prenant connaissance de l'entrefilet, crurent pouvoir éclairer palpar aussi la somme promise.

Combien avaient été les

Combien avaient été témoins de la fugue de Pascaline.

Combien s'étaient apitoyés.

Combien l'avaient suivi jusqu'à la pharmacie.

Mais... l'enfant !...

Personne ne l'avait vu.

Comme d'autres, Lucie Maisse ne manquait pas un seul jour la lecture de son journal.

Elle parcourut les lignes éplorées, tressaillit d'horreur et donna un regard ému à sa fille.

C'était donc bien vrai qu'il existait des êtres assez dénaturés pour voler un enfant! une pauvre petite créature innocente !...

Lorsque, très impressionnée, elle fit cette lecture, elle ne connaissait pas Linon.

Au cas où elle l'aurait aperçue, elle et l'enfant, au cas où une comparaison se serait faite dans son cerveau, elle ne s'y serait pas implantée.

Tous les enfants ne se ressemblent-ils pas quand ils sont petits, pour peu qu'ils aient les yeux de même couleur ?

Et puis... surtout... est-ce que le voisinage de Roger eut pu lui donner un pressentiment ? Pour tous, n'était-il pas une fille ?

Linon, elle, n'en lisait jamais ou presque jamais, des journaux.

Il fallait, pour cela, qu'elle eût trouvé, Dieu sait en quel état, au fond des poches de Troussel.

Généralement, ils dataient de plusieurs jours.

Jusqu'aux agents, ceux qui, les premiers assistèrent Pascaline, qui dirent en se communiquant l'entrefilet :

« Un enfant ?... Il n'y en avait point ! »

Et ils ajoutaient, refermant le journal :

« Ils auraient dû attendre un an pour lancer l'article !... Badauds !... Un mois ! Qu'ils courent eux-mêmes après !... »

A la préfecture de police, malgré les explications de Richard, la réponse fut identique...

— Nos limiers ne demandent qu'à se mettre en campagne. Dans la circonstance, les obstacles se dressent d'eux-mêmes... Un mois !...

Richard parla encore de la situation délicate, de l'éloignement de la mère, de la perfidie qui avait entouré l'enlèvement.

— Il y a indubitablement, une habileté raffinée dans ce rapt. Malheureusement, vous ne pouvez rien nous dire... rien.

Il répétait :

— Un mois !...

Puis :

— Nous essaierons, monsieur, nous chercherons quand même... mais, autant vous le dire, je crains que nous n'aboutissions pas.

L'enthousiasme manquait.

Richard comprit que le résultat serait négatif.

L'entreprise difficile aurait exigé un tempérament ardent qui se serait lancé sur le moindre indice.

Il n'y avait même pas d'indice !...

Lorsque l'employé eut accompagné Richard jusqu'à la porte de son bureau et qu'il revint à sa table, il se dit, glissant dans un carton le papier sur lequel il avait crayonné les notes sous la dictée :

« Il y a des gens par trop naïfs !... Nous avons d'autres pistes plus sérieuses à suivre que de regarder sous le nez tous les moutards aux yeux bleus et à l'oreille plus ou moins bien percée !...

Lorque Nathalie faisait part de ses craintes, Richard la calmait avec des textes auxquels il n'ajoutait pas foi.

Ce n'était pas facile !...

Il fallait le temps !...

Il passa, hélas ! le temps et aucun espoir ne vint. Depuis le mariage de sa fille, madame Latour n'avait pas mis le pied chez Pascaline.

Elle ne connut la disparition de l'enfant que longtemps après le retour de Nathalie.

Elle n'en fut pas sensiblement affectée.

Madame de Nyan évitait sa mère.

Elle avait sur le cœur le poids du crime moral qui la faisait martyre... du faux accompli.

Elle attendait son heure !

Madame de Latour mettait sur le compte de l'enlèvement de l'enfant la pâleur de sa fille et elle se disait :

« Ça passera... quand Camille la rendra mère.

De ce côté là, encore, elle ignorait les reproches qui, en silence, le soin volontaire que mari et femme mettaient à s'éviter.

Si la désunion — désunion calme, passée en habitude, plus terrible que celle qui, de temps en temps, amène des éclats d'où un mot réconciliateur peut jaillir — faisait parfois le sujet des conversations des domestiques, rue François-Ier et à l'hôtel de la rue des Saints-Pères, les rumeurs ne sortaient pas des cuisines.

Quant au coffre-fort, pas une seule fois Mme de Latour n'avait songé à s'assurer, dans le meuble, de la présence des papiers dont elle se croyait toujours la propriétaire.

Tout faisait supposer qu'elle n'y penserait jamais, n'en ayant pas besoin.

Nathalie cherchait à animer sa vie.

Elle avait fait la connaissance d'Eugénie Agnan.

Elle voulait la ramener à sa famille.

Une nouvelle occasion pouvait se présenter... les gouffres de Paris pouvaient s'ouvrir encore devant la jeune fille. Avec sa grâce, elle succomberait infailliblement.

Pour elle, le nid maternel n'était-il pas préférable ?

Le retour n'était-il pas le plus grand bien qu'elle pût procurer à cet oiseau blessé ?

Plus Nathalie la voyait, plus il lui semblait qu'elle ne devait pas laisser la jeune fille pelotonnée sur elle-même.

Elle s'y attacha surtout le jour où, par le menu, elle se fit redire ce qu'elle savait déjà par Richard Servais.

— Vous aimerez encore, hasarda-t-elle.

— Jamais !... Jamais !...

— Vous êtes gentille, très jeune... vous aurez de la peine à résister au grand vautour qu'est Paris.

Nathalie insistait, et cependant elle la sentait vraie, cette jeune fille.

Non, elle n'aimerait plus... jamais.

Oh ! non !... Elle avait trop souffert.

Son cœur était mort.

Depuis, elle remarquait tant de lassitude au petit corps fluet, qu'un souffle aurait tombé ; elle découvrait tant d'infini dans ses grands yeux pervenche que Nathalia en était arrivée à se demander plusieurs fois si cette enfant ne verrait pas venir la mort avec plaisir.

Dans l'au-delà, ne retrouverait-elle pas son Richard ?

Dès le premier jour où elle avait pénétré dans le salon de modes, une impression de tristesse l'avait envahie devant la pâleur, le tour des yeux cernés, la régularité d'une petite toux fatigante dont Eugénie se défendait :

— Je ne suis pas enrhumée, disait-elle. Je ne m'enrhume jamais. C'est nerveux ! et puis que j'ai été si brisée !

Quoi qu'elle affirmât, ce n'était pas le chagrin qui amenait cette maigreur.

La pauvre enfant paraissait minée d'un mal qui ne pardonne guère.

N'était-elle pas atteinte de consomption, se demandait Nathalia en l'observant.

Son rêve fut de l'arracher à sa solitude.

Elle essaierait de la faire revivre.

Ne constatait-elle pas les pulsations visibles sous le corsage, rien que d'accourir à la porte pour ouvrier aux clientes ?...

Elle l'interrogeait.

La réponse était invariable.

La grosse difficulté : le père.

Oh oui ! sa mère le recevrait ; mais son père !

La crainte d'une discussion pénible, injurieuse pour elle, lui faisait préférer son isolement à un retour dans la famille.

— Nous verrons cela !... disait Nathalia.

Eugénie avait un geste qui accentuait ses idées.

— Vous savez, expliqua-t-elle, fiévreuse, je crois bien qu'il a exagéré. Je ne m'excuse pas !... Non... Mais, enfin, je ne suis pas une fille perdue. Je ne me vends pas... Ce n'est pas la même chose !... Je l'aimais, que voulez-vous !... Mon père m'a dit qu'il préférait me savoir morte que de me voir devenir la femme de Richard Servais... Je suis partie.... Et maintenant ! c'est lui, c'est mon Richard qui est mort !

Elle ajouta :

— Il eût été préférable que ce fût moi... Je ne suis nécessaire à personne... Qui donc m'aurait pleurée ?

— Taisez-vous. A votre âge, on n'a pas de ces raisonnements-là.

Elle souriait d'un sourire divin, angélique, comme ces madones qui vont au martyre et que l'idée de